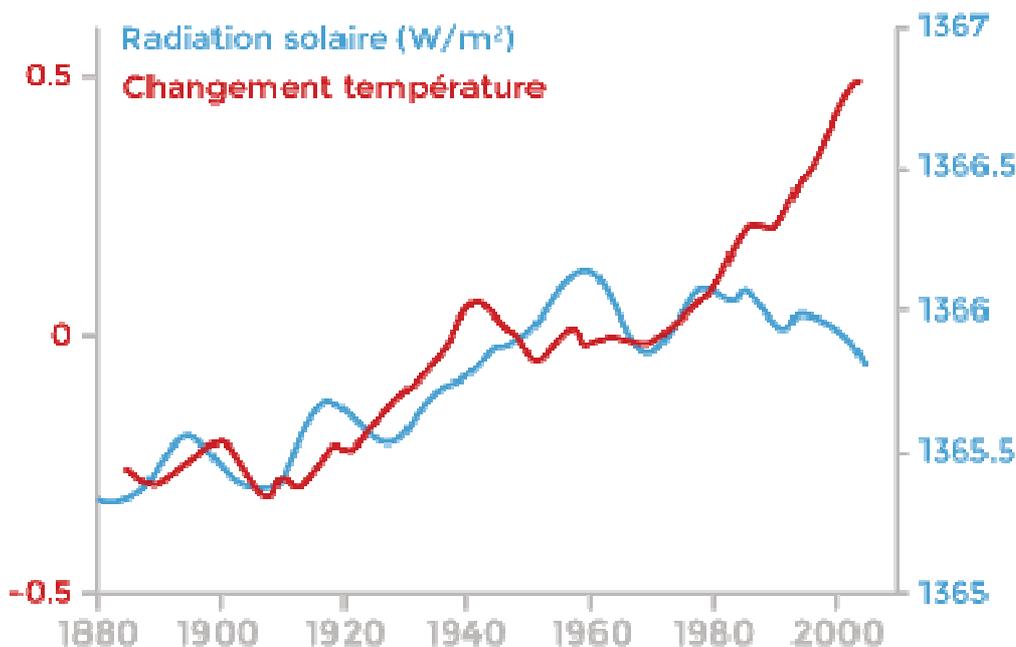


Quiz énergie

Êtes-vous plutôt d'accord ou pas avec les affirmations qui suivent ?

1) Le réchauffement actuel est principalement dû à l'augmentation de l'activité solaire.

R : NON. Depuis 1880, date des premières observations, le réchauffement terrestre suit l'augmentation de la radiation solaire. Depuis les années 1980, les radiations solaires n'augmentent plus, voire diminuent, pendant que l'on constate une accélération du réchauffement climatique. La seule explication plausible est liée à l'augmentation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère principalement due à l'activité humaine.



2) Il faudrait limiter l'élévation de température à 2° C pour ne pas avoir d'impact sur l'environnement.

R : NON. Avec l'augmentation de 0,5° C constatée depuis le début de l'ère industrielle, les désordres climatiques résultants sont déjà perceptibles. La limite de 2° C a été retenue comme une valeur permettant à notre société de faire face aux conséquences économiques et sociales du réchauffement. Lors de la CPO21, les pays insulaires ont demandé que l'objectif soit fixé à 1,5° C.

3) En France, l'industrie et l'agriculture sont les plus gros consommateurs d'énergie et représentent la plus grande source d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES).

R : NON. L'industrie représente 21% de la consommation d'énergie finale et l'agriculture 3%. Les transports représentent 32%, le résidentiel 31%, et le tertiaire (les services) 13%.

4) La création du « marché carbone européen » a institué un véritable droit à polluer.

R : OUI et NON. Les industriels qui ne bénéficient pas suffisamment de quotas d'émissions de Gaz à Effet de Serre peuvent en acheter à ceux qui en possèdent en excès. Cependant, le marché des droits d'émission ainsi créé renchérit le coût du CO₂. Il devient alors plus intéressant pour un industriel d'investir dans des procédés moins polluants plutôt que d'acheter des quotas d'émissions. Globalement, ce système européen (Exchange Trading System) a permis de diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre de l'industrie.

5) Les ENRs (Énergies Nouvelles Renouvelables), dont l'éolien, entraînent une baisse significative des émissions de GES.

R : ÇA DÉPEND... L'éolien étant une énergie intermittente, en l'absence de vent, il faut appeler d'autres moyens de production d'électricité. Certains pays recourent alors à une production fossile, très polluante. En France, c'est l'énergie nucléaire et hydraulique (toutes les deux ne produisant pas de Gaz à Effet de Serre qui suppléent l'éolien, quand nécessaire. Pour la biomasse, le bilan est toujours positif puisque de toute façon les matières brûlées (ou transformées en gaz) auraient produit du CO₂ en se dégradant. La réponse est donc spécifique à chaque pays.

6) C'est de loin l'éolien et le photovoltaïque qui émettent le moins de Gaz à Effet de Serre.

R : OUI pour l'éolien. NON pour le photovoltaïque qui émet plus de gaz à effet de serre que le nucléaire. La raison s'explique par l'ACV (Analyse du Cycle de Vie) qui prend en compte la production indirecte de Gaz à Effet de Serre due notamment à la fabrication (depuis l'extraction des minerais nécessaires), les transports, et jusqu'à l'installation des équipements.

7) L'électricité est une énergie « primaire » au même titre que les Energies Nouvelles Renouvelables que sont l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque et la géothermie.

R : NON. L'électricité est un « vecteur » qui transmet l'énergie d'une source dite « primaire » (charbon, gaz, pétrole et aussi Energies Renouvelables, nucléaire).

8) La combustion du bois (le bois-énergie) ne contribue pas à l'effet de serre.

R : OUI. S'il n'était pas utilisé, le bois finirait par se dégrader sous forme de CO₂. Le brûler ne produit pas plus de CO₂, à terme, que s'il avait été abandonné. Par contre, la production du bois-énergie (essentiellement pour le chauffage) peut avoir un bilan négatif si l'on prend en compte les opérations de récolte, de traitement (séchage, mise en pellets) de transport. Le bois-énergie doit être utilisé de préférence près du lieu de production.

9) Parmi les Energies Renouvelables, l'éolien représente de loin la principale source de production d'électricité.

R : NON. En France, les Energies Renouvelables participent pour 15% à la production électrique. Ces 15% sont fournis à 71% par l'hydraulique (barrages et production « au fil de l'eau ») et 18% par l'éolien. OUI dans les pays ne possédant de production hydraulique (pays « plats » en particulier) l'éolien est souvent la principale source de participation des Energies Renouvelables, parfois avec la biomasse.

10) Le chauffage électrique participe davantage à la production de Gaz à Effet de Serre que les autres modes de chauffage utilisant des combustibles fossiles (gaz, fuel).

R : OUI. Dans les pays qui produisent leur électricité à partir de combustibles fossiles. Le rendement d'une centrale thermique étant de l'ordre de 40-45%, et celui d'une chaudière individuelle (de particulier) supérieure à 90%, il est préférable d'utiliser son propre combustible plutôt que de chauffer à l'électricité. NON, en France, l'électricité étant principalement d'origine nucléaire et énergies renouvelables, elle n'émet que peu de Gaz à Effet de Serre.